



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **2 JUIN 2025 à 20 h** à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence du maire Mathieu Lemire.

Sont présents à cette séance les conseillers et conseillères suivants :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Caroline Bouchard
#3	Rachel Fahlman	#6	François Leclerc

➤ Assiste à la séance, Hélène Chassé, greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

77-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

78-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 5 mai 2025 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

La maire, MONSIEUR MATHIEU LEMIRE, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- MAMH : Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec. Un retour de 57 730 \$ sera versé à la municipalité selon le calcul établie par le ministère.

ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2024

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire présente et dépose le rapport annuel de la Municipalité exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2024.

INSCRIPTION CONGRESSISTES – CONGRÈS FQM 2025

79-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR

MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De faire l'inscription de trois (3) congressistes pour le congrès de la FQM qui aura lieu au Centre des congrès de Québec du 25 au 27 septembre 2025 et que le coût d'inscription est de 999 \$ plus taxes par congressiste;

Que les coûts liés, s'il y a lieu, aux activités sociales du conjoint leurs soient facturés lors de leur inscription;

Que la date limite pour bénéficier de ce tarif est le 4 juillet 2025 prochain, les congressistes ont jusqu'à ce moment pour faire connaître leurs choix d'ateliers et d'activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, PAYÉS ET DES SALAIRES VERSÉS POUR LE MOIS :

Comptes à payer 31 mai 2025	171 553.10 \$
Salaires versés au 31 mai 2025	26 405.74 \$
Comptes payés avec la visa 31 mai 2025	5 417.88 \$
Total	203 376.72 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.

Directrice-générale & greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

80-06-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil d'approuver la liste des comptes totalisant la somme de 203 376.72 \$ pour la période se terminant le 31 mai 2025, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT – PROJET MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES ET REMPLACEMENT DE CONDUITES (PRIMEAU 2023 – MTQ)

81-06-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval procèdera à des travaux de mise aux normes des eaux usées et de remplacement de conduites dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 – MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être accompagné pour la rédaction des mandats (avec qualifications), des rencontres et des analyses des intrants pour l'ingénierie de surveillant de chantier, de laboratoire de contrôle qualitatif;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service professionnels de Techni-Consultant inc. pour accompagner la municipalité pour un soutien administratif et technique tout au long du mandat;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accorder le mandat pour l'offre de service de Techni-Consultant pour le mandat défini à son offre numéro 00839 daté du 30 avril 2025 pour un montant de 44 725.27 taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

LIBÉRATION DE LA RETENUE DE CAUTIONNEMENT – PAIEMENT DÉCOMPTE #11 – GARAGE MUNICIPAL

82-06-2025

CONSIDÉRANT QUE SG Construction a transmis à la Municipalité un décompte #11 final incluant un cautionnement représentant la retenue de 10%;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement #11 de l'entrepreneur a été validée par l'architecte et le chargé de projet du bureau d'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'avancement du chantier est réalisé à 100% depuis le 20 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a remis son cahier de fin de travaux et les déficiences sont corrigées;

CONSIDÉRANT QUE la retenue de 10% peut être libéré;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'effectuer le paiement final au montant de 116 727.26 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PORTES OUVERTES GARAGE MUNICIPAL

Le Conseil municipal désire inviter les citoyens aux portes ouvertes du garage municipal – Dimanche le 6 juillet prochain de 10 h à 12 h.

LOISIRS ET CULTURE

SOUSSION POUR CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE

83-06-2025

CONSIDÉRANT QU'un besoin a été soulevé pour munir la patinoire d'un contrôle de l'éclairage extérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce contrôle sera muni d'un bouton poussoir extérieur et d'une horloge mécanique 24 h intégrées;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'ACCEPTER la soumission d'Électri-Marc inc. pour le contrôle de l'éclairage extérieur pour la patinoire pour un montant de 4 200 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

LEVÉE DE FOND ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-NICOLET

84-06-2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Jean-Nicolet lance une levée de fond pour offrir une surface de Dek Hockey pour les élèves;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ce projet est de 236 000 \$ et qu'un apport souhaité des commanditaires est de 70 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité offre à l'école secondaire Jean-Nicolet un montant de 1 000 \$ pour financer son projet de surface de Dek Hockey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

FÊTE MUNICIPALE - FADOQ

85-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ de St-Zéphirin organise pour une 3^e année consécutive une fête extérieure style méchoui et que cette activité est ouverte à tous;

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ demande à la municipalité sa contribution pour payer la location d'un chapiteau, de tables et de chaises pour cette journée;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Amusement Drummond;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité accepte de payer les coûts pour la location d'un chapiteau, de tables et des chaises pour un montant de 2 108.07 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GREFFE

ADOPTION ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2025-2045

SIGNATURE – AUTORISATION -APPROBATION

86-06-2025

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale relative en eau potable intervenue entre la Ville de Nicolet et les municipalités de Baie-du-Febvre, de La-Visitation-de-Yamaska, de Sainte-Monique, de Sainte-Perpétue, de



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Saint-Zéphirin-de-Courval, de Saint-Elphège et de Sainte-Brigitte-de-Saults est échue et qu'après des négociations entre les municipalités précitées, il y a lieu d'en conclure une nouvelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – 2025-2045*, d'une durée de 20 ans, débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2045;

CONSIDÉRANT QUE le projet l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – 2025-2045* soumis aux membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'AUTORISER, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – 2025-2045*, telle que soumise; et

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tous les documents utiles permettant de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL ÉLU POUR SIÉGER AU COMITÉ INTERMUNICIPAL RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – 2025-2045

87-06-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3.2 intitulé « Composition et durée des mandats » prévoit la nomination d'un·e représentant·e élu·e issu·e de ces dernières, aux choix de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes seront désignées par résolution adoptées par chacune des Municipalité, et ce, pour un premier mandat, de la date de signature des présentes jusqu'au 1^{er} novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

LA Municipalité nomme MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC pour représenter celle-ci pour un premier mandat ce terminant le 1^{er} novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

RAPPORT DES COMITÉ ET TOUR DE TABLE DES ÉLUES

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire leur rapport de comité et un tour de table leur est accordé. Les rapports et le tour de tables ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

88-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance ordinaire à 20 h 42.

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire, ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et ne désire pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 4 juin 2025, à 13 h.

(s) Mathieu Lemire

Mathieu Lemire, maire